

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 192

présenté par
Mme Abadie

à l'amendement n° 58 de Mme Karamanli

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots

« sous peine de nullité de ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.